



Villages Anciens—Villages d'Avenir

Mars 2015

Editorial

Sommaire :

Page 1

- Editorial

Page 2

- L'aménagement des cours d'eau
- Le SICEC au service de nos rivières

Page 3

- Le SICEC au service de nos rivières (suite et fin)

Page 4

- Réformes de continuité écologique

Page 5

- Qu'est-ce qu'un TEPOS ?

Page 6

- Où en est le Parc National ?

Page 7

- Formations et ... Informations

Page 8

- L'énergie éolienne : jusqu'où ira-t-on dans la destruction des paysages bourguignons ?

Rédacteurs :

Yves Simon
Jean-Marie Lagadec
L'équipe du SICEC
La coordination Hydro21

maquette :
J.M. Lagadec

Chers amis adhérents,

Villages anciens-villages d'avenir, pourquoi ce nom ?

Mécanisation de l'agriculture, adaptations des habitations au confort moderne, nouveaux matériaux, constructions sur catalogue, méconnaissance du bâti ancien, lotissements, tout cela a compromis depuis des années notre beau patrimoine bâti.

Aussi, avons-nous créé il y a **onze ans l'association**, pour que chacun puisse redécouvrir notre architecture et les savoir-faire convenant à notre bâti.

Mais **la maison** n'est pas toute seule ; elle fait partie d'une rue, d'un village ou d'un bourg. Vue de près, il est souhaitable qu'elle soit en harmonie avec ses voisines ; vue de loin, il ne faut pas qu'elle dénote par rapport au village et au paysage environnant.

Le paysage lui-même, n'est-il pas opportun de veiller à ce qu'il perde ? Ne faut-il pas aussi être attentif, à l'occasion des remembrements suc-

cessifs, à réaliser des plantations de haies entre parcelles reconstituant ainsi un paysage et la biodiversité qui l'accompagne, sans nuire aux rendements agricoles ?

Autre sujet d'inquiétude : dans notre région peu ventée nous avons vu se dresser des **éoliennes de 125 m de haut, en rupture d'échelle** évidente avec nos églises romanes qui culminent à 30 m et nos maisons à 10 m. Comme elles ne tournent pas assez, les promoteurs cherchent le vent encore plus haut et veulent ériger maintenant des machines de 150 m, bientôt 180 et même 210 m !

Depuis plusieurs années nous alertons les responsables politiques et l'Administration sur ces thèmes, en particulier sur l'éolien, au sujet duquel nous demandons à la Région de modifier les choix de son **schéma climat-air-énergie** en privilégiant les **autres énergies renouvelables plus respectueuses de l'environnement**. D'autres, le font au niveau national, comme la SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthé-

tique de la France), société plus que centenaire.

Mais en cette période où nos « élites » n'ont jamais autant parlé de concertation, il est de plus en plus difficile de se faire entendre ! Une écologie mal comprise sert aujourd'hui de programme à nos faiseurs de lois et de schémas régionaux, qui ne connaissent pas les territoires ruraux. Anne-Catherine Loisier, sénatrice de Côte d'Or, et, deux autres sénateurs ont pourtant osé, le mois dernier, s'attaquer à la pensée unique **en demandant d'augmenter la distance entre éoliennes et habitations**, mais ils ont du mal à se faire entendre de leurs collègues parlementaires. Quand nos politiciens vont-ils retrouver le bon sens ?

Nos villages anciens vont-ils pouvoir conserver et mettre en valeur leur caractère pour **être** ainsi **des villages d'avenir** attractifs, ou bien vont-ils se vider progressivement de leurs habitants excédés par les nuisances ?

Yves Simon

Villages Anciens - Villages d'Avenir

Adresse postale : 7, Grande Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29

Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

L’aménagement des cours d’eau

La qualité des eaux de rivières s’étant fort dégradée depuis une quarantaine d’années, les instances européennes ont élaboré en 2000 une directive cadre sur l’eau, visant à **rétablir le bon état des cours d’eau** à l’échéance de 2015.

Dans cette perspective, outre la lutte contre les

Rochefort sur Brevon



pollutions de l’eau, il a été décidé au Grenelle de l’environnement de mettre en place en France, à échéance de 2012, une **trame verte et bleue destinée à restaurer les continuités écologiques des milieux terrestres et aquatiques**. En ce qui concerne les cours d’eau, cette dernière décision vise à mieux assurer le transit des sédiments et la libre circulation des poissons, notamment migrateurs. Ceci implique soit de rétablir une bonne gestion des vannages, soit d’aménager les barrages, voire « d’effacer » ceux qui sont devenus inutiles. Selon la façon dont cette directive est appliquée sur le terrain, elle est susceptible de donner éventuellement lieu à controverses.

Cette problématique n’est pas une des

préoccupations majeures de notre association, cependant **nous sommes soucieux de la sauvegarde de certains sites** particulièrement intéressants sur le plan du paysage ou du patrimoine bâti. La **possibilité ou non pour les propriétaires de moulins d’utiliser leurs chutes d’eau pour produire de l’électricité** ou de la force motrice ne nous laisse pas non plus indifférents en cette période de transition énergétique, où nous contestons les choix énergétiques de la Région Bourgogne.

Nous avons demandé au Syndicat intercommunal des cours d’eau Châtillonnais (SICEC) d’exposer son action et à l’association des riverains et propriétaires de moulins du Châtillonnais (ARPOC) d’exprimer son point de vue.

LE SICEC AU SERVICE DE NOS RIVIERES

Situé en tête du bassin versant de la Seine, le Châtillonnais est un territoire doté de nombreux cours d’eau et milieux aquatiques, fort d’un patrimoine naturel riche et varié. Au fil du temps, comme partout en France et dans le monde, l’Homme a cherché à apprivoiser les rivières (en les endiguant, en les rectifiant...) et y a puisé les ressources dont il avait besoin (eau potable, énergie, pêche...). Longtemps, les impacts des activités humaines sur les milieux aquatiques ont été négligés (pollution de l’eau, obstacles à l’écoulement...). Aujourd’hui, et depuis plusieurs années, la priorité est à la

reconquête de la **qualité des eaux et des milieux aquatiques**, en conciliation durable avec les activités humaines.

Conscients des enjeux et du travail à réaliser, les syndicats de rivières du Châtillonnais, les communes et leurs groupements se sont rassemblés au sein du Syndicat Intercommunal des Cours d’Eau Châtillonnais (SICEC). Créé le 1er janvier 2011, il comprend les vallées de la Seine et de l’Ource amont ainsi que la Petite Laignes, soit 49 communes du nord de la Côte d’Or. **Le SICEC est également porteur du Contrat Global pour l’Eau SEQUANA**, un programme

d’actions (sur 5 ans) en faveur de l’eau et des milieux aquatiques. Celui-ci concerne l’ensemble du bassin amont de la Seine, de ses sources aux portes de l’agglomération Troyenne (soit 190 communes). Fort de la réussite du premier **Contrat SEQUANA**, qui a pris fin en 2012, un nouveau Contrat a été adopté en 2014.

Les actions portées par le SICEC dans le cadre de ce Contrat SEQUANA sont regroupées en quatre axes d’intervention :

... Suite Page 3...

LE SICEC AU SERVICE DE NOS RIVIERES (Suite)

- **La lutte contre les pollutions diffuses** : il s'agit d'aider les communes et les agriculteurs à limiter l'apport de produits phytosanitaires dans le milieu naturel, en particulier dans les bassins d'alimentation des captages d'eau potable, les zones d'expansion de crue. L'accent est également mis sur la lutte contre l'érosion et le ruissellement.

- **La reconquête de la fonctionnalité des milieux aquatiques** : cela inclut la restauration des cours d'eau dégradés (diversification des écoulements, plantation de végétation, reméandrage...) ainsi que la diminution de l'impact des ouvrages hydrauliques* (aménagement, création de passes à poissons, effacement...) afin de rendre aux cours d'eau une morphologie et un fonctionnement plus proches de

l'état naturel. Cela inclut également la préservation et la valorisation des zones humides de notre territoire.

- l'appui aux collectivités pour **l'amélioration des systèmes d'alimentation en eau potable** et d'assainissement.

- la **sensibilisation des différents acteurs** (grand public, riverains, élus, scolaires, monde agricole...).

En tant qu'intermédiaire entre l'administration et les porteurs de projets, le SICEC aide à la mise en œuvre concrète et efficace des politiques de l'eau, en concertation avec les différents acteurs locaux, en apportant son appui à la fois pratique, technique et administratif. Le SICEC, en lien avec les 5 syndicats de rivière de l'Aube, ses partenaires techniques

(Chambres d'agriculture, Conservatoires d'espaces naturels...) et financiers (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Région Bourgogne, Conseils Généraux, collectivités...) participe ainsi à l'émergence et à la **réalisation de projets en faveur d'une gestion durable et équilibrée de l'eau** et des milieux aquatiques. Aux côtés des élus du SICEC, une équipe de 7 personnes (animateurs et techniciens de rivières) est ainsi en charge de l'entretien des cours d'eau et de la mise en œuvre du programme d'action du Contrat SEQUANA. N'hésitez pas à les solliciter si vous avez un projet !

L'équipe du SICEC

*Voir l'article consacré au rétablissement de la continuité écologique dans le bulletin d'info « Sur le devant de la Seine n°2 » disponible sur le site internet du SICEC.

Plus d'informations sur le nouveau site du Contrat SEQUANA : www.contrat-sequana.fr (où vous retrouverez des exemples d'actions réalisées par le SICEC, notamment dans les bulletins d'info & « Petit Sequana » disponibles en téléchargement) ou en contactant le SICEC (au 03.80.81.56.25 ou par mail : contact@sicec.fr).

La Laigne : création de banquettes et radiers



Le point de vue des propriétaires de moulins **Réformes de continuité écologique :** **ne sacrifions pas nos territoires pour de mauvaises raisons !**

Depuis 2013, un nouveau classement des rivières s'impose aux cours d'eau français. L'un des enjeux de ce classement est **la mise en œuvre de la continuité écologique** (article 214-17 du Code de l'environnement), c'est-à-dire le transit des sédiments et la circulation des poissons. Concrètement, les barrages des anciennes usines, les seuils et glacis de moulins, les écluses, les chaussées, les digues sont désormais considérés comme des « obstacles à l'écoulement ».

Depuis quelques années, les Agences de l'eau, l'Onema et les syndicats de rivière mènent une politique active visant à détruire ces obstacles, le cas échéant à les aménager (mais en seconde intention seulement). Ces choix ont de graves conséquences.

Conséquences énergétiques : effacer les seuils et barrages, c'est supprimer la puissance potentielle de l'eau qui provient de la hauteur de chute créée par ces ouvrages. Or, notre pays s'étant engagé

dans la transition énergétique, il doit développer toutes ses ressources renouvelables. **Le potentiel hydraulique est une source d'énergie**, de revenus et d'emplois pour les territoires, nous ne devons pas le sacrifier. D'autant que, contrairement à d'autres, l'hydraulique a un excellent bilan carbone, un bon rendement et une forte acceptabilité sociale.

Conséquences économiques : les effacements comme **les aménagements à fin de continuité écologique coûtent cher**, plusieurs dizaines de milliers d'euros par mètre de chute concernée. Les collectivités comme les particuliers sont déjà gravement endettés, et ils font face à une crise économique et sociale sans précédent. Il existe donc un risque majeur d'insolvabilité. Par ailleurs, et du point de vue de l'Union européenne, cette restauration dit e « hydromorphologie » n'est nullement une priorité écologique. Toute dépense improductive est à bannir dans

cette période déjà très difficile !

Conséquences hydrologiques : de l'aveu même des chercheurs et ingénieurs de l'Onema, le travail d'effacement des seuils et barrages est « expérimental ». Hélas, c'est déjà une expérience à grande échelle dont nous ignorons les conséquences locales et globales sur les milieux, car aucun modèle ne peut le prédire. Les ouvrages hydrauliques jouent un rôle important de rétention d'eau pour les terres agricoles, de maintien de zones humides à l'étiage et de ralentissement / dispersion des crues lors des inondations, **nous ne devons pas jouer aux apprentis-sorciers!**

La bonne qualité physique, chimique et biologique de nos rivières est l'objectif de tous. Elle demande d'abord une politique plus ambitieuse contre les effluents industriels, agricoles et urbains, qui sont nos premiers pollueurs, ainsi qu'une lutte contre les espèces invasives qui détruisent l'équilibre actuel du peuplement piscicole. Le cas échéant, pour certains barrages formant des obstacles infranchissables, des aménagements peuvent être engagés. Mais cette politique de continuité écologique doit être progressive, équilibrée et concertée. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

La coordination Hydro 21

La coordination rassemble des associations bourguignonnes du bassin de Seine (ARPHOC), Yonne (Hydrauxois) et Saône (APGBCO), représentant plus d'une centaine d'adhérents.

Le moulin de Leuglay



Qu'est qu'un TEPOS ?

Dans le langage de la « Transition énergétique », il convient de comprendre : **un Territoire à Énergie POSitive**.

Un territoire à énergie positive est un espace (commune ou un regroupement de communes) dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et qui sont couverts par les énergies renouvelables locales, selon les 3 principes de la démarche « négaWatt » : **sobriété énergétique, efficacité énergétique et utilisation d'énergies renouvelables**.

Un territoire à énergie positive est aussi un territoire qui adopte des approches spécifiques répondant à de nombreux autres enjeux (économiques, sociaux, démocratiques et environnementaux) en faveur d'un authentique développement durable.

Les collectivités et territoires engagés dans une démarche TEPOS partagent l'idée que les territoires ruraux peuvent et doivent jouer un rôle majeur pour :

- la réappropriation des questions d'énergie par l'ensemble des citoyens, élus et acteurs socio-économiques, la mise en œuvre d'actions

concrètes de réduction des consommations d'énergies et de production d'énergies renouvelables.

Ce sont donc des Communes ou Communautés de Communes rurales qui sont concernées.

Des TEPOS, il en existe en Autriche, au Danemark (l'île de Samsø), en Bretagne (la CdC du Mené), et, en Bourgogne, **la commune de Tramayes** (Saône et Loire, 1 000 habitants).

A Tramayes, la première phase, sous l'impulsion d'un maire très convaincu et volontariste, commence par des **économies d'énergie** sur les bâtiments communaux (isolation, restructuration de l'hôpital, des écoles...), la réduction et l'optimisation de l'éclairage public...

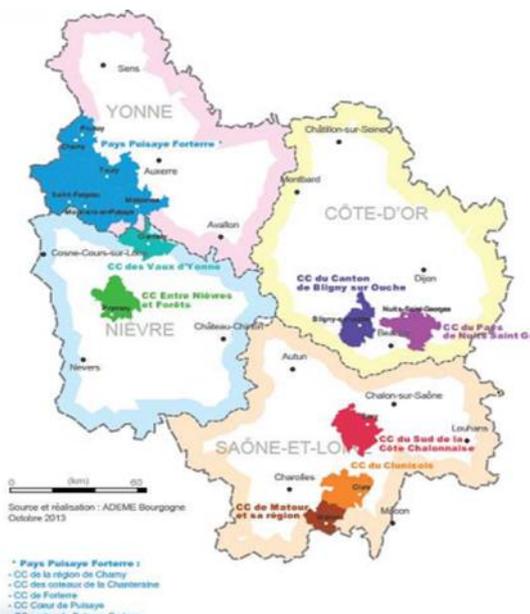
Ensuite, **l'autonomie énergétique** va passer par la construction et l'exploitation d'une centrale de chauffage au bois : énergie renouvelable, et disponible car une scierie est à proximité (utilisation des déchets de celle-ci). La chaleur est amenée vers les points de consommation (publics et aussi privés) par un réseau de chaleur.

Dernière phase, pour le maire de Tramayes, **« vendre » sa réalisation**, sur internet (voir le site Tramayes.com) et promouvoir les TEPOS en liaison avec de nombreux organismes (CLER : Comité de liaison des énergies renouvelables, ADEME : Agence de l'environnement et pour la maîtrise de l'énergie, sans oublier BER : Bourgogne Energies Renouvelables, et le Conseil Régional de Bourgogne).

L'ADEME Bourgogne et la région ont lancé fin 2013 le programme d'accompagnement du réseau bourguignon des TEPOS : pendant 18 mois, ce programme va accompagner des Communautés de Communes pour réduire leurs besoins en énergie et les couvrir grâce aux énergies renouvelables. Les CdC concernées sont les suivantes : Bligny-sur-Ouche (21), Vaux d'Yonne (58), Sud Côte Chalonnaise (71), Matour (71) et, 5 CdC de Puisaye Forterre

Jean-Marie Lagadec

Pour en savoir plus et suivre les projets bourguignons : www.bourgogne.ademe.fr/tepos-bourgogne.



La chaufferie au bois de Tramayes



Où en est le Parc National ?

Quelle a été l’action du GIP en 2014 ?

Il n’a pas chômé ! Après les nombreux ateliers et consultations auprès des acteurs du territoire, réalisés en 2013, il a finalisé le diagnostic territorial. Le document récapitulatif peut être consulté sur le site du GIP : www.forets-champagne-bourgogne.fr

Par ailleurs, des groupes de travail ont étudié la délimitation de la zone d’étude du cœur.

spécificités naturelles, paysagères et culturelles du territoire, les actions possibles pour mettre en valeur ce patrimoine et favoriser un développement économique respectueux du lieu et des activités économiques existantes.

Le GIP avait déjà rédigé un tel rapport en 2011 mais, en 2012, le ministère de l’écologie avait modifié la feuille de route du GIP ; il a fallu recommencer.

Comment les villages sont-ils au courant ?

Les dirigeants du GIP sont allés à la rencontre de nombreux conseils municipaux dans la zone du Parc afin d’expliquer l’avancement de la démarche et répondre aux questions.

De l’inquiétude de certains...

La presse s’en est fait l’écho, la mise en œuvre

progressive du Parc soulève des inquiétudes de la part de certaines professions : les céréaliers craignent que leur soient imposées des contraintes quant à leurs méthodes de travail : les exploitants forestiers et les industriels du bois n’apprécient pas la mise sous cloche de 3000 ha de forêt domaniale (en forêt d’Arc en Barrois), ce qui réduit l’activité des premiers et réduit la ressource des seconds. Quant à certains maires, ils craignent la limitation de leur pouvoir.

...à la validation du rapport de prise en considération

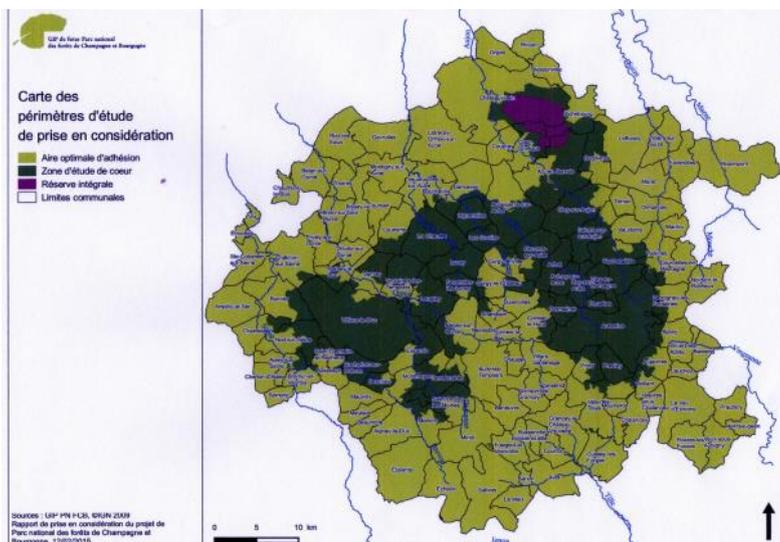
Malgré les manifestations d’intimidation de certains agriculteurs, le rapport de prise en considération a été validé en janvier 2015 à une majorité de 79% ; toutefois 50% des votes favorables sont assortis de recommandations. Nous avons nous-même voté favorablement tout en demandant que les villages soient réintégrés dans la zone de cœur, ce qui leur permettrait de bénéficier d’une meilleure protection patrimoniale et serait une aide à la décision pour les maires en matière de permis de construire. Pourquoi en ont ils été sortis ? Crainte des maires de perdre une partie de leur pouvoir ? Les terres agricoles et les carrières en ont été sorties aussi sous la pression des professionnels.

Ces concessions sont peut-être nécessaires au stade actuel mais il faudra parvenir à un compromis qui ne vide pas le Parc de sa substance.

Et en 2015 ???

L’année 2015 sera consacrée à l’élaboration de la charte avec tous les acteurs concernés : discussions secteur par secteur ..., il faudra beaucoup de pédagogie et de savoir-faire pour parvenir à un consensus satisfaisant, puis procéder en 2016, comme prévu, à l’enquête publique et, en 2017, à la signature par le premier ministre du décret de création du Parc National.

Yves Simon



Qu’appelle-t-on la prise en considération ?

Le GIP a élaboré le « rapport de prise en considération ». Une étape importante dans la création d’un Parc National est la signature par le premier ministre d’un arrêté de prise en considération. Afin de se prononcer sur l’opportunité de poursuivre la démarche, le premier ministre doit pouvoir apprécier la pertinence du projet. Pour cela il doit être en possession d’un rapport faisant ressortir les

Formations....Informations....



Des stages :

Nous avons constaté, ces deux dernières années, une baisse de la fréquentation de nos stages. Il nous est apparu nécessaire de mieux les faire connaître, donc d'améliorer notre communication : revoir notre site Internet, améliorer la présentation de nos affiches et dépliants, tenir des stands sur de nouveaux sites...

Pour nous laisser le temps de revoir ainsi nos vecteurs de communication, nous avons décidé, en conseil d'administration, de faire une pause cette année 2015 et de **reporter nos prochains stages à 2016.**



Des articles dans la presse : Des conseils :

Comme ont pu le constater les lecteurs de l'hebdomadaire « Le Châtillonnais et l'Auxois », nous faisons paraître dans ce journal depuis plus de trois ans, chaque mois, une rubrique sur le thème du bâti ancien et des matériaux. Après les articles de **Jean François Simon**, membre de notre conseil d'administration, sur le bâti, **Noël Pautre** nous a parlé pendant deux ans de la pierre, son extraction, sa mise en œuvre, ses maladies ; mais aussi du bois et autres matériaux. **Jean Pierre Gallice**, menuisier, a pris le relais pour nous entretenir des huisseries ; **Bernard Maingard**, ancien tailleur de pierre, nous a parlé de la pierre sèche, bientôt **Fabienne Chaptinel** de la couleur...nous pensons dans quelques mois clore cette rubrique.

De temps à autre des personnes nous demandent conseil quant aux travaux qu'ils envisagent. Nous nous rendons sur place pour y réfléchir avec eux ; cela permet souvent d'éviter des décisions trop hâtives qui pourraient nuire à l'harmonie du bâtiment. Lorsqu'il y a des problèmes de structure nous les orientons vers des architectes.

Fabienne Chaptinel est aussi toujours disponible pour conseiller sur le choix des couleurs.

Des informations :

Nous avons rencontré des difficultés informatiques pour les envois en nombre. Elles sont en voie de résolution. Aussi allons nous nous efforcer de diffuser davantage d'informations par ce biais.

Permanences de l'Architecte des Bâtiments de France

Madame Virginie BROUTIN, **architecte des Bâtiments de France en charge du Nord Côte d'Or**, tient des permanences à Châtillon, Montbard et Semur.

Chacun peut venir lui demander des conseils ou demander un avis sur un projet.

Les permanences se tiendront en mairie, voire sur place.

Les dates retenues sont les suivantes :

Montbard : les 09/04 - 19/05 - 11/06 - 07/07,

Semur : les 24/03 après-midi - 23/04 - 21/05 - 18/06 - 09/07,

Châtillon : les matinées 28

ou 30/04 - 26/05.

Les personnes qui désirent rencontrer Mme Broutin doivent prendre rendez-vous auprès des personnes suivantes :

> Châtillon : Mme Lecetre 03809150, f.lecetre@mairie-chatillon-sur-seine.fr

> Montbard : Mme Billotte 0380925051, [Claire.Billotte](mailto:Claire.Billotte@ville-montbard.fr)

@ville-montbard.fr

> Semur : Mme Gally 0380974257, urbanisme@ville-semur-en-auxois.fr

La proximité de l'Architecte des bâtiments de France sera appréciable pour les personnes qui veulent réaliser des travaux chez elles. N'hésitons pas à faire appel à elle et à le faire savoir.

La Fondation du Patrimoine, toujours active

Ses principales actions en Côte d'Or ont été en 2014 :

- 167 projets soutenus, dont 102 privés
- 14 millions d'euros de travaux générés, soit 415

emplois créés ou maintenus - développement des fonds dédiés au financement des projets de restauration du patrimoine : plus de 1,6 millions d'euros

- 3 associations d'insertion soutenues et travail avec les missions locales pour l'emploi de Beaune et de Dijon
- Préservation de patrimoines et de savoir-faire exceptionnels.

Villages anciens - Villages d'Avenir

Adresse postale : 7, Grande Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29

Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

L'énergie éolienne : jusqu'où ira-t-on dans la destruction des paysages bourguignons ?

La Bourgogne rurale, notamment ses plateaux, se couvre d'installations éoliennes, de plus en plus élevées : très bientôt on ne pourra plus se déplacer sans voir émerger ces installations et clignoter leurs feux la nuit. Les projets se multiplient, particulièrement en Auxois, dans le Chatillonnais et le Tonnerrois :

Dans le Chatillonnais : à Echalot, Etalante, Poiseul-la-Grange (23 mâts déjà construits) /secteur de St-Seine-l'Abbaye (21 mâts) / Poiseul-la-Ville, La Perrière, Frôlois / Chaumes -Baigneux, Lucenay-le-Duc/ Charrey (avec des éoliennes de 180 m)

Dans le Pays de Seine et Tille et en Vingeanne : Vallée de la Vingeanne (38 mâts), Is sur Tille et Selongey

Dans l'Auxois : Arnay-sous-Vitteaux, Braux, Charigny, Ste-Colombe-en-Auxois, Vélogny/ Marcilly, Oigny St-Rémy, Quincy le Vicomte / secteur d'Epoisses/ Arconcey, Beuvray, Beugny, Chailly sur Armançon, Chatellenot

Dans le Tonnerrois : Moulin-en-Tonnerrois/ Yrouere/ Collan et Serigny/ Mélisey/Virot et Sembourg/ Joux-la-Ville/ Ancylle-Franc...

Et ce n'est pas fini... le Président de la Région Bourgogne voudrait que soient édifiés 600 à 700 mâts, dont l'essentiel en Auxois, Châtillonnais et Tonnerrois, zones réputées moins dépourvues de vent que le reste de la Bourgogne.

Pourquoi tant de projets ?

Les engagements de la France, à l'échéance 2020, portent sur la réduction de 20 % des émissions du gaz à effets de serre, la réduction de 20% de la consommation d'énergie et la proportion de 23 % d'énergies renouvelables. Ces engagements ont été déclinés dans chaque région sous forme d'un **schéma régional climat - énergie**. Qu'en est-il du schéma bourguignon ?

Bien que notre région soit peu ventée, l'essentiel de la production d'énergie renouvelable est, selon ce schéma, demandé à l'**éolien**. Ce choix est très discuté : dans notre territoire très forestier et céréalier, le **bois et la biomasse** peuvent fournir, bien davantage qu'aujourd'hui, de l'énergie de proximité, comme le montrent déjà des réalisations prometteuses. **Les pompes à chaleur**, qui permettent de diviser par quatre la consommation d'énergie pour le chauffage, sont absentes du schéma, au motif que les installateurs ne sont pas formés ! **La méthanisation**, décrite comme filière non mature, est négligée ; **la petite hydraulique** est écartée au nom du concept controversé de la continuité écologique de l'eau (la trame bleue). Quant au **so-laire**, il est cité sans réflexion quant aux bonnes pratiques à respecter... Bref, ce schéma régional est construit sur des concepts erronés, sur le choix de l'énergie la moins adaptée à la région et qui bouleverse le plus les paysages bourguignons : Il est tellement plus facile, pour les « Politiques », d'encourager

les promoteurs éoliens à quadriller le territoire plutôt que d'aider les autres filières, respectueuses des lieux, à se développer, à approfondir leur recherche et à former leur personnel ! Autre avantage : c'est le consommateur qui paie la note ! Et puis, cela permet de grandioses inaugurations, avec coupure de ruban et photos dans les journaux...

De quels garde-fous dispose-t-on face à ces dérives ? Avec les nouvelles lois votées récemment, supprimant les zones de développement de l'éolien (ZDE), les installations éoliennes n'ont plus à répondre à aucun critère ; seule perdure la distance minimale de 500 m entre habitations et éoliennes, ce qui est très insuffisant. Aux oubliettes la circulaire du 15/9/2008 du Ministre de la Culture recommandant une distance minimale de 10 km entre monuments historiques et éoliennes. Les promoteurs peuvent aujourd'hui ériger des parcs éoliens dans la plus totale anarchie. Pourtant les alertes ne manquent pas : mise en garde de la Cour des comptes quant au coût exorbitant de l'éolien pour les finances publiques et pour le consommateur ; avis défavorable de la Commission de régulation de l'énergie dénonçant le tarif trop élevé de rachat par EDF de l'énergie éolienne , qui permet aux promoteurs un enrichissement excessif ; annulation de ce tarif par le Conseil d'Etat suite à l'avis de la Commission européenne (tarif aussitôt reconduit par la ministre de l'écologie !) ; mise en

garde de l'Académie de médecine qui avait recommandé, dès le début des opérations, **une distance minimale de 1500m entre éoliennes et habitations** ; études à l'étranger faisant ressortir les effets néfastes sur la santé des riverains.... Rien ne détourne le lobby éolien, de son objectif de couvrir le territoire d'éoliennes géantes pour le plus grand profit de ses opérateurs et le plus grand préjudice du cadre de vie des bourguignons.

Notre association, ainsi que d'autres, n'est pourtant pas restée inactive : dans le cadre du schéma régional, dont nous avons apprécié le principe, elle avait demandé par deux fois de modifier les choix énergétiques prévus dans le schéma régional, elle n'a pas été écoutée ; en juillet dernier, devant le développement anarchique des parcs éoliens, elle a renouvelé cette demande auprès du Président de région et du Préfet, sans plus de succès. En février 2015 la sénatrice Anne Catherine Loisier et deux autres sénateurs ont demandé que la distance entre habitations et éoliennes soit portée à 10 fois la hauteur des machines , pales comprises : le Sénat l'a seulement portée à 1000 m, ce qui est insuffisant, mais l'Assemblée nationale risque fort de refuser cette timide avancée.

Où cela va-t-il s'arrêter ? Si le rouleau compresseur continue d'avancer, nous nous réveillerons bientôt dans une **Bourgogne défigurée**.

Et cela, défenseurs de notre patrimoine, nous ne pouvons l'accepter.